

# Conférence générale

**GC(49)/OR.3**  
Janvier 2009

**Distribution générale**  
Français  
Original : Anglais

---

## Quarante-neuvième session ordinaire (2005)

# Séance plénière

## Compte rendu de la troisième séance plénière

*Tenue à l'Austria Center Vienna, le mardi 27 septembre 2005, à 10 h 5.*

**Président : M. BAZOBERRY (Bolivie)**

---

## Sommaire

Point de l'ordre du jour provisoire <sup>1</sup>		Paragraphes
5	Dispositions concernant la Conférence générale	1–4
	a) Adoption de l'ordre du jour et répartition des points de l'ordre du jour aux fins de premier examen	1–2
	b) Date de clôture de la session et date d'ouverture de la session suivante	3–4

---

La composition des délégations qui ont participé à la session est indiquée dans le document GC(49)/INF/10/Rev.1.

---

<sup>1</sup> GC(49)/1 et Add.1.

## Sommaire (suite)

Point de l'ordre du jour provisoire		Paragraphes
8	Discussion générale et Rapport annuel pour 2004 ( <i>suite</i> )	5–131
	Déclarations des délégués des États suivants :	
	Afrique du Sud	5–16
	République tchèque	17–25
	Haïti	26–33
	Yémen	34–38
	Zambie	39–49
	Allemagne	50–58
	Mexique	59–64
	Bélarus	65–74
	République arabe syrienne	75–88
	Serbie et Monténégro	89–93
	Koweït	94–105
	Thaïlande	106–115
	Zimbabwe	116–131

**Liste des abréviations :**

AFRA	Accord régional de coopération pour l'Afrique sur la recherche, le développement et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires
ALARA	aussi bas que raisonnablement possible
ANASE	Association des Nations de l'Asie du Sud-Est
ARASIA	Accord régional de coopération entre les États arabes d'Asie sur la recherche, le développement et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires
Conférence d'examen du TNP	Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
CPN	coûts de participation nationaux
CPPMN	Convention sur la protection physique des matières nucléaires
END	essai non destructif
FCT	Fonds de coopération technique
INIS	Système international d'information nucléaire
INSServ	Service consultatif international sur la sécurité nucléaire
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
Normes fondamentales internationales	Normes fondamentales internationales de protection contre les rayonnements ionisants et de sûreté des sources de rayonnements
OMS	Organisation mondiale de la santé
OTICE	Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires
PCN	Programme-cadre national
PMA	Pays les moins avancés
R-D	Recherche-développement
RPDC	République populaire démocratique de Corée
SAGSI	Groupe consultatif permanent sur l'application des garanties
SIDA	syndrome d'immunodéficience acquise
TICE	Traité d'interdiction complète des essais nucléaires
TIS	Technique de l'insecte stérile
TNP	Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
Traité de Bangkok	Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est
UE	Union européenne

**Liste des abréviations : (suite)**

UFE	Uranium faiblement enrichi
UHE	Uranium hautement enrichi
VIH	virus de l'immunodéficience humaine

## **5. Dispositions concernant la Conférence générale**

### **a) Adoption de l'ordre du jour et répartition des points de l'ordre du jour aux fins de premier examen**

1. Le PRÉSIDENT dit que le Bureau a recommandé à la Conférence générale que l'ordre du jour de la session en cours comprenne tous les points figurant dans les documents GC(49)/1 et Add.1. En ce qui concerne la répartition des points de l'ordre du jour aux fins de premier examen, le Bureau recommande que tous les points soient examinés comme indiqué dans les documents. Il recommande aussi que les points soient examinés dans l'ordre indiqué dans les documents.

2. Les recommandations du Bureau sont acceptées.

### **b) Date de clôture de la session et date d'ouverture de la session suivante**

3. Le PRÉSIDENT annonce que le Bureau recommande à la Conférence générale de fixer la date de clôture de la quarante-neuvième session ordinaire au 30 septembre 2005 et la date d'ouverture de la cinquantième session ordinaire, qui aura lieu à Vienne, au 18 septembre 2006.

4. La recommandation du Bureau est acceptée.

## **8. Discussion générale et Rapport annuel pour 2004 (suite) (GC(49)/5)**

5. Mme MAGUBANE (Afrique du Sud) félicite le Directeur général de sa réélection. Les défis auxquels est confronté le régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires exigent une direction visionnaire et l'Afrique du Sud estime que M. ElBaradei continuera de conduire l'Agence d'une façon qui en préservera l'autorité et l'intégrité. Il pourra compter sur l'entière coopération et le soutien total de l'Afrique du Sud. Mme Magubane présente les sincères condoléances de son gouvernement aux peuples des États-Unis d'Amérique et des pays des Caraïbes pour les deuils et les souffrances causés par deux ouragans dans la région.

6. La Conférence d'examen du TNP de mai 2005 a été décevante. Le maintien de la vitalité et de l'efficacité du TNP dépend de l'application de l'ensemble du régime instauré par le Traité. L'Afrique du Sud a toujours indiqué que rouvrir sans cesse le débat sur les obligations et les engagements pourrait logiquement amener d'autres parties à interpréter d'autres éléments du régime, y renoncer ou s'en retirer. Si l'on permet de revenir lors d'une conférence sur des accords conclus à une conférence précédente, les principes mêmes du système multilatéral seront menacés. La non-prolifération est justifiée par l'objectif premier du TNP, l'élimination de toutes les armes nucléaires. On s'inquiète de plus en plus de ce que, alors que l'on demande aux États non dotés d'armes nucléaires d'accepter de nouvelles mesures au nom de la non-prolifération, aucune mesure concrète n'est prise sur la voie du désarmement nucléaire. L'Afrique du Sud ne peut accepter que soit limitée sans justification la garantie d'accès aux capacités nucléaires à des fins pacifiques prévue par le TNP pour des États qui s'acquittent totalement de leurs obligations au titre du traité. Imposer des mesures restrictives

supplémentaires à certains États parties, alors que d'autres jouissent d'un accès à ces capacités ne peut que renforcer les inégalités existantes, déjà inhérentes au TNP et menacer un de ses compromis essentiels.

7. L'Afrique du Sud est aussi déçue de ce que le Sommet du millénaire ne soit parvenu à un accord sur aucune des questions de non-prolifération et désarmement et elle espère que les États Membres répondront à l'appel du Secrétaire général de l'ONU et collaboreront pour progresser en ce qui concerne ces importantes questions.

8. L'Afrique du Sud se félicite du résultat de la dernière série de pourparlers à six sur le programme nucléaire de la RPDC et des rapports selon lesquels ce pays a accepté de renoncer à toutes les armes nucléaires et de revenir à des garanties intégrales et au TNP. Elle attend avec intérêt le règlement au plus tôt de ce problème et la normalisation des relations avec la RPDC. Quant à la résolution sur l'Iran adoptée par le Conseil le 24 septembre 2005, l'Afrique du Sud engage toutes les parties à continuer de faire preuve de la plus grande retenue et de travailler sans relâche à une solution durable et pacifique de la question par le dialogue et la négociation.

9. L'expansion de l'énergie nucléaire dans le monde requiert un accroissement de la coopération internationale pour assurer la sûreté et la sécurité, ainsi que des efforts pour empêcher l'exploitation de l'énergie nucléaire à des fins non pacifiques. L'Afrique du Sud est partisane du réexamen et du renforcement continus des mesures relatives à la non-prolifération des armes de destruction massive aux plans national et international. Toutefois, des progrès réels sur la voie de la protection du monde contre l'utilisation ou la menace d'utilisation des armes nucléaires ne seront pas possibles sans progrès parallèles dans le domaine du désarmement nucléaire. Le président Thabo Mbeki a déclaré récemment qu'il ne faut pas que perdure une situation dans laquelle les États dotés d'armes nucléaires obligent tout le monde à se concentrer seulement sur la question de la non-prolifération alors qu'ils ignorent totalement les demandes de l'immense majorité de l'humanité en vue de l'abolition complète des armes de destruction massive, objectif que l'Afrique du Sud a déjà atteint.

10. L'Afrique du Sud a d'abondantes ressources en uranium et son plan énergétique intégré reconnaît que le nucléaire doit jouer un rôle dans la satisfaction des besoins énergétiques. La décision de poursuivre le projet de réacteur modulaire à lit de boulets a été prise étant entendu que sa mise en service contribuerait aux efforts visant à atteindre l'objectif de renforcement du développement socio-économique durable que s'est fixé l'Afrique du Sud. Les tendances récentes font apparaître une augmentation continue du prix de l'uranium sur le marché et l'Afrique du Sud estime que le temps est venu pour son secteur minier de tirer parti de cette hausse et de la viabilité accrue de l'addition de valeur nationale à l'uranium et de commencer à recentrer les efforts sur le développement de la ressource.

11. En juillet 2005, le gouvernement sud-africain a approuvé la conversion du réacteur de recherche SAFARI de Pelindaba pour le remplacement de l'UHE par l'UFE. La Nuclear Energy Corporation of South Africa progresse bien dans la mise en place de la technologie de fabrication de combustible au siliciure d'UFE et les premiers assemblages d'essai seront chargés dans le réacteur au cours des mois suivants.

12. L'équipe d'examen par des pairs de l'Agence a présenté un rapport favorable sur la démonstration du concept de stockage en puits des sources scellées usées et la Nuclear Energy Corporation of South Africa a reçu un contrat pour la conception et la construction d'un système de manipulation sûre des sources usées de haute activité.

13. Au titre de l'AFRA, l'Afrique du Sud a continué d'envoyer des experts pour des missions dans les États parties à l'accord dans des domaines comme la promotion de l'autonomie nationale et régionale en sciences et technologie nucléaires, le conditionnement et l'entreposage sûr des sources usées et l'audit des installations de médecine nucléaire et de radiothérapie.

14. L'Afrique du Sud attache une grande importance aux activités de coopération technique de l'Agence et s'inquiète de ce que le FCT ne puisse pas répondre aux besoins légitimes des pays en développement. Les activités de coopération technique peuvent contribuer à combattre et à éradiquer la pauvreté et le sous-développement dans le cadre d'objectifs de développement comme les objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs du NEPAD. En outre, l'Afrique du Sud reconnaît l'importante contribution que l'application de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques peut apporter au développement durable. Elle a neuf projets de coopération technique avec l'Agence, qui tous se déroulent parfaitement. Le programme d'éradication de la mouche des fruits dans la province du Cap-Occidental à l'aide de la TIS a obtenu des résultats remarquables pendant la phase pilote et a été étendu à d'autres ravageurs. L'Afrique du Sud est reconnaissante à l'Agence du soutien excellent qu'elle reçoit au titre du programme de coopération technique.

15. L'Afrique du Sud appuie les initiatives de l'Agence pour le renforcement de la coopération internationale en matière de sûreté nucléaire et radiologique, et de sûreté du transport et des déchets par une participation active au programme de normes de sûreté. Elle a récemment soumis des informations techniques, sur la base de son expérience, pour le Projet international d'évaluation et de démonstration de la sûreté du déclassement des installations nucléaires. Les Normes fondamentales internationales sont largement utilisées dans le pays, qui souhaite que ce document conserve son caractère global à l'avenir. L'Afrique du Sud a soumis son troisième rapport national au titre de la Convention sur la sûreté nucléaire en avril 2005 et a entrepris un réexamen détaillé des conclusions, l'objectif étant de repérer les insuffisances potentielles futures et, si nécessaire, d'appliquer des mesures préventives. Le gouvernement sud-africain a approuvé la ratification de la CPPMN et les procédures internes qui permettront à l'Afrique du Sud de devenir prochainement partie à la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs sont en cours. Le secteur électronucléaire a un bon bilan de sûreté depuis de nombreuses années, et l'Afrique du Sud a l'intention de faire en sorte que ce bilan ne soit pas compromis par un excès de confiance. Il faut renforcer le mécanisme d'examen de la sûreté par des programmes de formation davantage axés sur le personnel chargé de l'assurance de la conformité. L'Afrique du Sud appuie le Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives et les Orientations pour l'importation et l'exportation de sources radioactives.

16. Il est impératif que l'Agence continue de faire preuve de diligence pour assurer une utilisation pacifique de technologie nucléaire, et l'Afrique du Sud reste déterminée à l'aider dans ses efforts.

17. Mme DRÁBOVÁ (République tchèque) félicite le Directeur général de sa réélection.

18. La République tchèque a continué de travailler avec d'autres pays à renforcer le régime mondial de non-prolifération nucléaire et les activités de vérification. Le comité des garanties récemment créé est une instance appropriée pour discuter des enjeux nouveaux, comme l'actualisation de l'annexe II du modèle de protocole additionnel, les obligations des États au titre de la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU et les contrôles des exportations.

19. La République tchèque a lancé son programme d'appui aux garanties en 2003. Des inspecteurs des garanties de l'Agence sont formés dans des centrales nucléaires et des mines d'uranium tchèques. La République tchèque a versé une contribution financière volontaire pour la reconfiguration du système d'information relatif aux garanties de l'Agence et elle demande aux autres États Membres de faire de même.

20. La République tchèque appuie l'Initiative pour la réduction de la menace mondiale. Grâce à une collaboration étroite avec les États-Unis, la Fédération de Russie et l'Agence, elle a renvoyé quelque 6 kg d'UHE vers le pays d'origine à la fin de 2004 et elle convertira prochainement un réacteur d'entraînement pour l'utilisation d'UFE à la place d'UHE, en renvoyant les éléments combustibles à l'UHE en Fédération de Russie. Elle est prête à partager sa technologie et son expertise dans ce domaine.

21. Dans le domaine de la sécurité nucléaire, la République tchèque est prête à ratifier la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire et elle a approuvé les amendements à la CPPMN adoptés en juillet 2005. Elle s'est acquittée de ses obligations au titre de la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU et elle a soumis son rapport national. Elle a contribué au Fonds pour la sécurité nucléaire chaque année depuis sa création, en participant au financement de l'amélioration de la protection physique à la centrale de Medzamor (Arménie) et à la centrale de Tchernobyl (Ukraine), et au renforcement des capacités de détection de matières nucléaires et de sources de rayonnements dans L'ex-République yougoslave de Macédoine. Elle continuera d'apporter un appui très ciblé aux activités concernant la non-prolifération et la sécurité nucléaires.

22. La sécurité et la sûreté des sources radioactives sont un autre aspect important de la sûreté et de la sécurité nucléaires. La République tchèque a approuvé le Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives et les Orientations pour l'importation et l'exportation de sources radioactives. Elle a fourni des fonds et des compétences pour la mise en place de registres nationaux des sources, le stockage sûr des sources orphelines et la création d'un cadre législatif et institutionnel approprié dans les pays issus de l'ex-Union soviétique et de l'ex-Yougoslavie. Les experts tchèques considèrent que les missions d'évaluation de l'infrastructure de sûreté radiologique et de sécurité des sources radioactives, combinées à une auto-évaluation périodique, constituent l'outil le plus approprié pour améliorer la performance du pays dans ce domaine. Avec sa longue expérience de l'application du principe ALARA, la République tchèque est prête à partager ses compétences pour la coordination d'un réseau ALARA.

23. Réduire au maximum l'exposition des patients aux rayonnements pendant un traitement médical est un objectif à long terme pour lequel l'Agence joue un rôle important. Un service tchèque de radiothérapie a récemment fait l'objet de l'un des premiers audits internationaux. La République tchèque estime qu'une formation systématique et durable visant à améliorer les compétences du personnel médical, et en particulier des jeunes, est essentielle. Le Centre de compétences pour la radio-oncologie, la radiologie et la médecine nucléaire de la République tchèque diffusera les résultats obtenus dans ce domaine.

24. Il est essentiel que l'Agence équilibre la demande croissante dont ses programmes font l'objet et les ressources dont elle dispose. Depuis la fin des années 90, le gouvernement tchèque verse chaque année des contributions extrabudgétaires, en particulier au programme de coopération technique, au programme d'appui aux garanties et au Fonds pour la sécurité nucléaire. Ces contributions s'élèvent à plus de 900 000 dollars des États-Unis. À l'avenir, la République tchèque visera à mieux harmoniser ses contributions extrabudgétaires avec les activités de l'Agence, en tenant compte du programme de travail global.

25. En conclusion, la République tchèque reste déterminée à jouer le rôle qui lui revient en tant que membre responsable de l'Agence.

26. M. ABRAHAM (Haïti) dit que le Rapport annuel pour 2004 montre combien le programme de coopération de l'Agence répond à des besoins essentiels en matière de développement des États Membres. Le gouvernement haïtien a noté avec beaucoup d'attention comment l'Agence participe activement à l'effort mondial de lutte contre le virus du sida à travers un projet sur l'épidémiologie et



l'immunologie moléculaire du VIH-1. L'Agence a exécuté un certain nombre de projets de coopération technique en Haïti, qui s'intéresse de plus en plus aux applications pacifiques de l'énergie nucléaire. Avec l'aide de l'Agence, Haïti espère se mettre au niveau des autres pays de la région Amérique latine et Caraïbes.

27. L'Agence a un très grand rôle à jouer pour ce qui est d'aider les pays à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. À cette fin, il faut qu'elle accorde plus d'importance à une politique d'information plus incisive pour contribuer à vaincre certains préjugés à propos de l'énergie nucléaire, qui sont dus largement à une méconnaissance profonde du potentiel des techniques mises en œuvre dans le cadre de la science et de la technologie nucléaires. Haïti a ratifié l'ARCAL afin de contribuer à la promotion de la science et de la technologie nucléaires dans la mesure où ses ressources limitées le permettent. L'Agence, qui coopère avec d'autres organisations internationales comme l'OMS et l'UNESCO pour des projets intéressant les pays en développement, devrait renforcer de telles initiatives afin d'établir un partenariat stratégique entre les organismes des Nations Unies pour aider les pays à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

28. Les PMA doivent faire d'énormes efforts s'ils veulent atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici 2015. Le programme de coopération technique de l'Agence fournit déjà un appui dans les domaines de l'énergie, de l'eau, de l'agriculture et de l'environnement. Toutefois, compte tenu des besoins spéciaux des PMA, M. Abraham demande instamment à l'Agence de créer un groupe de travail pour s'occuper de ces besoins et aider ces pays à combler leur retard en matière de science et de technologie nucléaires et à concevoir et appliquer une politique de gestion des connaissances. Un succès tangible dans ce domaine rejaillirait très positivement sur l'image de l'organisation.

29. Le gouvernement haïtien appuie pleinement les mesures de protection contre le terrorisme nucléaire prises dans le cadre soit de la CPPMN soit des résolutions adoptées par l'Agence et l'ONU. La lutte contre le terrorisme nucléaire permettra de laisser un monde plus sûr aux générations futures. Ceci est d'autant plus important que face à la raréfaction progressive des sources d'énergie traditionnelles le nucléaire aura un rôle croissant à jouer pour la production d'électricité dans les années à venir. Haïti est convaincue que le cadre juridique international constitué par le TNP, les accords de garanties, les protocoles additionnels et la CPPMN est suffisant pour garantir l'utilisation sûre de l'énergie nucléaire à l'avenir.

30. La veille, le Directeur général s'est étonné de constater combien l'énergie électrique était peu disponible pour la très grande majorité de la population dans le tiers monde et a dit qu'il fallait faire quelque chose pour que les populations des pays sous-développés jouissent des avantages de la technologie moderne. Sans énergie, les PMA ne pourront pas atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Haïti est donc satisfaite de ce que le Directeur général ait engagé les États Membres à définir et développer des programmes nationaux et régionaux de planification énergétique et indiqué que l'Agence coopérerait avec eux à cet égard.

31. Depuis un certain temps, Haïti a bénéficié de la coopération technique de l'Agence dans les domaines de la planification énergétique, de la radioprotection, de l'agriculture et de la radiothérapie. Pour la période 2006-2010, ces activités feront partie d'un PCN destiné à mieux cibler et à mieux coordonner l'assistance technique de l'Agence avec la politique de développement d'Haïti. La présence de M. Abraham en tant que ministre des affaires étrangères est un témoignage de la volonté du gouvernement haïtien de coopérer plus étroitement avec l'Agence, ainsi qu'avec d'autres pays en développement, dans le cadre d'une coopération technique Sud-Sud.

32. Les organismes des Nations Unies sont très actifs en Haïti et il est important que l'Agence fasse davantage sentir son poids dans le système des Nations Unies, car les techniques nucléaires peuvent contribuer efficacement au développement d'Haïti et l'aider à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici 2015. Haïti est convaincue que l'énergie nucléaire a un potentiel énorme dans la promotion du développement durable.

33. En conclusion, malgré ses difficultés financières, Haïti fera tout son possible pour régler ses arriérés au titre du budget ordinaire et contribuer au FCT pour 2006.

34. M. BAHRAN (Yémen) félicite l'Agence de ses activités visant à promouvoir, notamment, la sûreté nucléaire et radiologique, la sûreté du transport et des déchets, le renforcement du régime des garanties et l'action contre le trafic illicite de matières nucléaires et autres sources radioactives.

35. La Commission nationale de l'énergie atomique du Yémen a un excellent bilan en matière de radioprotection et de sûreté et de sécurité des sources radioactives. Les rapports de la mission d'examen par des pairs et de la mission INSServ conduites par l'Agence à la demande du Yémen indiquent que la Commission, établie en 1999 en tant qu'organisme de réglementation indépendant, s'est vu confier des responsabilités et des fonctions spécifiques conformément aux normes internationales et en particulier aux Normes fondamentales internationales. La Commission a réussi en peu de temps à mettre en place un système efficace d'inspection, d'enregistrement et d'autorisation, et joue un rôle actif dans le contrôle et l'autorisation des sources radioactives. En outre, le Yémen cherche désormais à appliquer des contrôles radiologiques à ses frontières et devient donc un modèle pour d'autres pays.

36. Le Yémen a 15 projets nationaux en cours et participe à 23 projets régionaux appuyés par l'Agence et axés sur la formation de personnel dans les domaines de la santé, de l'agriculture, de l'eau, de l'industrie et de la radioprotection. Il bénéficie aussi grandement de l'ARASIA.

37. En tant que partie au TNP, le Yémen a demandé instamment à la récente conférence d'examen de parvenir à un consensus sur le renforcement du régime de non-prolifération et sur son application à tous les États sans exception. Il a résumé sa position en douze points sur lesquels il faudrait parvenir à un accord : adhésion universelle au TNP ; interdiction du retrait du TNP ; réduction graduelle et élimination ultime des arsenaux nucléaires par l'arrêt des activités nucléaires militaires et de la mise au point ou de la modification de systèmes d'armes nucléaires, petits ou grands, tactiques ou stratégiques ; établissement d'un calendrier pour l'élimination finale des armes nucléaires et l'introduction de garanties contre l'utilisation militaire ou politique de telles armes ; interdiction et pénalisation du transfert illicite de technologie nucléaire conformément aux résolutions du Conseil de sécurité ; promotion du transfert légal de technologie nucléaire à des fins pacifiques ; affirmation de l'importance des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, non seulement pour la sécurité énergétique nationale, mais aussi pour atténuer les dommages causés par les combustibles fossiles, en particulier les changements climatiques dus essentiellement aux gaz à effet de serre ; et garantie de la sûreté et de la sécurité des matières nucléaires par l'adoption de normes strictes et de mesures visant à empêcher que ces matières ne tombent entre les mains d'acteurs non étatiques.

38. Enfin, M. Bahran demande aux participants à la Conférence générale d'imaginer un monde totalement libéré des armes nucléaires mais bénéficiant d'un approvisionnement virtuellement inépuisable en combustible nucléaire, suffisant pour satisfaire la demande de l'humanité en électricité et en eau potable pour les siècles à venir et pour éradiquer la pauvreté et résoudre le problème du changement climatique. Qui peut nier qu'il s'agit là d'une vision merveilleuse, même si elle demande beaucoup d'imagination ?

39. Mme KAPIJIMPANGA (Zambie) présente ses condoléances au gouvernement et au peuple des États-Unis d'Amérique pour les pertes de vies humaines et les dommages causés par l'ouragan Katrina.

40. Elle appuie la décision du Conseil de renouveler le mandat de M. ElBaradei comme Directeur général de l'Agence, car sa conduite de l'organisation a été exemplaire, et elle l'assure du soutien continu de son pays. Elle exprime l'espoir que les garanties de l'Agence seront appliquées au Moyen-Orient de manière équitable et transparente.

41. La prolifération nucléaire reste une préoccupation majeure pour les pays épris de paix et il est regrettable que le sommet de 2005 de l'ONU ne soit pas parvenu à un accord sur cette question. Mme Kapijimpanga invite instamment les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le TICE de façon que l'OTICE puisse s'acquitter de son mandat. Les recherches sur les armes nucléaires menées par un État Membre quelconque ne rendent pas le monde plus sûr. Mme Kapijimpanga engage tous les pays dotés d'armes nucléaires à commencer à les démanteler. Tant qu'il restera une seule arme nucléaire, l'humanité ne sera pas en sécurité. À l'occasion de la commémoration du 60<sup>e</sup> anniversaire d'Hiroshima et de Nagasaki, Mme Kapijimpanga prie instamment l'Agence et les États Membres de n'épargner aucun effort pour persuader la RPDC et l'Iran de se conformer à nouveau au régime des garanties internationales, qui vise à instaurer un monde sûr et pacifique. À cet égard, elle engage l'Union européenne et l'Iran à poursuivre leur dialogue.

42. La Zambie salue les activités de l'Agence dans le domaine de la protection contre le terrorisme nucléaire, qui sont d'une importance cruciale. Les États Membres doivent collaborer pour lutter contre cette menace.

43. Les activités de coopération technique de l'Agence sont essentielles pour le développement des États Membres. L'amélioration des modalités d'exécution devrait améliorer la performance. Le nouveau formulaire de concept de projet de deux pages constitue pour les États Membres un moyen beaucoup plus rapide de faire connaître à l'Agence leurs éventuelles demandes de projets avant d'élaborer des propositions détaillées.

44. La construction d'un centre de cancérothérapie en Zambie sera achevée en 2005. Ce centre donnera aux patients une très rare occasion d'avoir accès à un traitement approprié à un prix abordable grâce à l'application de la technologie nucléaire. Mme Kapijimpanga espère que de nombreux États Membres bénéficieront de cette technologie, en particulier les voisins de la Zambie.

45. La demande d'eau potable continue d'augmenter avec la croissance démographique, et la disponibilité et la gestion des ressources en eau sont critiques pour le développement durable. La Zambie félicite l'Agence des efforts qu'elle fait pour promouvoir l'exploration des eaux souterraines grâce à l'hydrologie isotopique et à l'hydrogéologie.

46. La Zambie note avec satisfaction la poursuite des activités de l'Agence visant à renforcer la coopération internationale en matière de sûreté nucléaire et radiologique et de sûreté des déchets. Ces domaines sont essentiels pour faire en sorte que les activités nucléaires ne posent aucun danger pour les générations futures. L'appui de l'Agence à l'amélioration de l'infrastructure de sûreté radiologique, y compris la réforme juridique, est une entreprise importante qui requiert le soutien de tous les États. Le forum scientifique organisé parallèlement à la 49<sup>e</sup> session ordinaire de la Conférence générale est consacré à la physique nucléaire, ce qui concorde avec l'atelier récemment organisé à Trieste (Italie) sur la gestion des connaissances nucléaires. Il est essentiel de disposer de jeunes scientifiques pour prendre la relève le moment venu si l'on veut que les installations nucléaires restent sûres à l'avenir. La Zambie souhaite que davantage de réunions de ce genre soient organisées à l'avenir, notamment dans les domaines de l'exploitation et de la sûreté. Elle a adopté une nouvelle législation pour réglementer ces activités conformément aux normes internationales.

47. La Zambie continue de mettre à profit les résultats obtenus grâce aux activités de coopération technique de l'Agence. Depuis la précédente session de la Conférence générale, des activités d'hydrologie isotopique ont été lancées pour la surveillance de la pollution des eaux souterraines ; un centre de cancérothérapie, qui entrera en service en 2006, a été construit ; du personnel a été formé en Afrique du Sud pour le centre de cancérothérapie ; le programme de sélection par mutations induites a été renforcé par la formation de techniciens et l'acquisition d'équipements ; les moyens en médecine nucléaire et en détection de l'hypothyroïdie néonatale ont été renforcés par la formation de personnel et l'acquisition d'équipements ; la performance des équipements dans les établissements bénéficiant d'un soutien technique de l'Agence a été améliorée ; et les ressources humaines en sciences et technologies nucléaires ont été renforcées grâce au projet national de formation de personnel. En outre, des scientifiques et des techniciens zambiens ont joué un rôle essentiel dans les activités relatives à l'élaboration et à l'évaluation sur le terrain de compléments alimentaires pour animaux, et dans la publication du document IAEA-TECDOC-1294.

48. La Zambie a continué d'appuyer les activités de coopération technique de l'Agence dans le cadre de l'AFRA. Elle a reçu plusieurs missions d'experts, en particulier en radiothérapie, radioprotection et gestion des déchets radioactifs, venant d'autres États parties à l'AFRA. L'AFRA a aussi permis de renforcer diverses activités dans des établissements participant aux projets AFRA. Mme Kapijimpanga souhaite que l'on diversifie la base de ressources de l'AFRA de façon qu'il ne dépende plus entièrement de l'Agence pour le soutien financier.

49. En conclusion, Mme Kapijimpanga annonce que la Zambie versera la totalité de sa part des contributions volontaires au FCT pour 2006.

50. M. ADAMOWITSCH (Allemagne) dit que, l'année précédente, l'Agence a encore joué un rôle central dans le débat international sur la non-prolifération. C'est en grande partie grâce au travail du Directeur général que l'opinion publique mondiale considère l'Agence comme un pilier de la sécurité et de la paix internationales.

51. Le manque de transparence concernant le programme nucléaire iranien et les récentes mesures unilatérales sont gravement préoccupants. Plus de deux ans après qu'elles ont été posées, d'importantes questions restent sans réponse. Il faut espérer que l'Iran acceptera de donner des garanties objectives que son programme nucléaire ne sera et ne pourra être utilisé qu'à des fins pacifiques. L'Allemagne est prête à poursuivre un dialogue sincère avec l'Iran si l'on peut rétablir la confiance. Il serait regrettable que l'Iran préfère la confrontation à la coopération, car cela aboutirait à la saisie du Conseil de sécurité.

52. La situation sur la péninsule coréenne reste aussi gravement préoccupante. Les pourparlers à six sont l'instance appropriée pour trouver une solution pacifique durable. Il est essentiel d'appliquer la déclaration commune.

53. L'Allemagne est résolument favorable aux discussions sur le renforcement du système international de non-prolifération. Il est nécessaire de poursuivre les discussions sur les constatations du groupe d'experts sur des approches nucléaires multilatérales établi par le Directeur général, et l'Allemagne attend avec intérêt l'examen de cette question par le Conseil.

54. L'Allemagne regrette l'échec de la conférence d'examen du TNP de 2005. Il est important de progresser sur un certain nombre de questions en suspens et de préparer le terrain pour le prochain processus d'examen. L'Agence pourrait jouer un rôle utile à cet égard en s'occupant des questions relevant de son domaine de compétence, qu'il s'agisse par exemple d'ériger le protocole additionnel en norme de conformité, d'aider les pays à élaborer leur propre système de contrôle des exportations ou de résoudre la question des pays qui tentent de se retirer du TNP.

55. Le nouveau Comité consultatif sur les garanties et la vérification dans le cadre du Statut de l'AIEA contribuera à structurer le débat sur d'importantes questions relatives aux garanties. L'Allemagne pense avec de nombreux autres pays qu'il faut prendre grand soin à ne pas remettre en question ou révoquer le compromis obtenu par le Comité 24. Il convient aussi d'éviter les chevauchements avec le SAGSI ou les interférences avec les tâches du Secrétariat en matière de garanties.

56. L'universalisation et l'application des protocoles additionnels restent hautement prioritaires. L'Allemagne continue de penser que le processus de ratification du protocole additionnel est trop lent. Les États Membres devraient s'en tenir à leurs engagements et ratifier le protocole additionnel dès que possible. Ceux qui n'ont pas encore signé un protocole additionnel devraient le faire sans retard.

57. La sûreté et la sécurité nucléaires sont l'une des questions les plus importantes dans le secteur nucléaire. Une culture de sûreté mondiale sera de plus en plus nécessaire à l'avenir du fait du vieillissement des réacteurs, de la mise à l'arrêt de réacteurs de recherche, de l'augmentation du nombre des sources de rayonnements, du trafic illicite et du terrorisme nucléaire. À cet égard, l'Allemagne se félicite de la troisième réunion d'examen des parties contractantes à la Convention sur la sûreté nucléaire, de la conférence sur la sécurité nucléaire tenue à Londres et de la conférence d'amendement de la CPPMN. S'agissant de cette dernière, elle engage tous les États à ratifier les amendements pour qu'ils entrent rapidement en vigueur. L'adoption du Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives et des Orientations pour l'importation et l'exportation de sources radioactives ont été une étape importante vers l'amélioration de la sûreté et de la sécurité dans le cadre de la lutte contre le terrorisme nucléaire. L'Allemagne a été l'un des premiers États à appliquer les orientations.

58. S'agissant des activités de coopération technique de l'Agence, les applications pacifiques des sciences et de la technologie nucléaires ont un potentiel prometteur pour l'amélioration de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments, la lutte contre les insectes ravageurs, la gestion des ressources en eau, les soins de santé et le développement durable. M. Adamowitsch remercie le Secrétariat de ses efforts pour faire comprendre la nécessité croissante des applications de la cancérothérapie en Afrique. L'Allemagne est disposée à coopérer étroitement à des activités de R-D avec des universités et des centres de recherche dans d'autres pays.

59. Mme GONZÁLEZ (Mexique) félicite le Directeur général de sa réélection.

60. Le Rapport annuel pour 2004 indique les résultats obtenus par l'Agence dans la promotion de la coopération internationale pour l'utilisation pacifique de la technologie nucléaire, la sécurité nucléaire mondiale et la vérification. Toutefois, il est regrettable que la conférence d'examen du TNP de 2005 n'ait pas abouti à un accord sur le fond. Il est décourageant aussi que le document final adopté au sommet de l'ONU de septembre 2005 ne fasse aucune référence au désarmement ou à la non-prolifération, et rate ainsi une occasion majeure de contribuer à la paix et à la sécurité dans le monde. Le Mexique invite instamment tous les États Membres de l'Agence à réaffirmer leur engagement en faveur du désarmement nucléaire, du régime international de non-prolifération et des garanties de l'Agence.

61. Le gouvernement mexicain est particulièrement reconnaissant au Secrétariat de l'Agence pour son travail objectif et professionnel dans le domaine de la vérification. Le marché noir de la technologie et des équipements nucléaires sensibles fait qu'un système des garanties efficace et efficient est essentiel. Par ailleurs, le droit inaliénable de tous les États Membres de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques doit être protégé. Le Mexique a noté avec intérêt les propositions du Directeur général concernant l'assurance des

approvisionnement en combustible nucléaire afin de renforcer les contrôles et d'empêcher les activités illicites.

62. Le Mexique juge important le renforcement du système des zones exemptes d'armes nucléaires, qui apporte une contribution notoire au désarmement et à la non-prolifération nucléaires. La première Conférence des États parties et des signataires des traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires a eu lieu à Mexico en avril 2005 et a adopté la Déclaration de Tlatelolco, qui souligne le rôle de l'Agence pour ce qui est de faire en sorte que l'énergie nucléaire ne soit utilisée qu'à des fins pacifiques.

63. Le Mexique appuie les efforts de l'Agence pour améliorer la sûreté des installations nucléaires, lutter contre le terrorisme nucléaire et radiologique et promouvoir l'application universelle des instruments internationaux pertinents. Il se félicite de l'approbation du plan d'action pour la sûreté du transport des matières radioactives. L'Agence devrait exploiter toutes les synergies possibles avec d'autres organisations internationales et régionales afin d'élaborer une approche intégrée de la sécurité des installations nucléaires. Le Mexique s'intéresse particulièrement aux efforts visant à évaluer les effets des séismes sur la sûreté des installations nucléaires. La conférence chargée d'examiner et d'adopter des projets d'amendements de la CPPMN, tenue à Vienne en juillet 2005, a adopté plusieurs propositions visant à élargir la portée de la convention. Malheureusement, elle n'a pas adopté de déclaration affirmant explicitement que l'attaque d'installations nucléaires pacifiques en temps de paix constitue une violation du droit international.

64. La technologie nucléaire devrait servir à promouvoir le développement durable dans l'agriculture, la production alimentaire, la santé humaine, la gestion des ressources en eau, la protection de l'environnement et l'industrie. Il faudrait informer davantage sur ses activités afin de faire mieux connaître au public les bénéfices des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Le Mexique continuera d'appuyer l'Agence dans sa tâche importante.

65. M. GAISENAK (Biélorus) dit que l'année écoulée a mis en lumière la situation compliquée qui s'est développée dans le contexte du TNP. L'une des caractéristiques clés du Traité est l'équilibre entre les obligations et les droits des États parties non dotés d'armes nucléaires. Ces États s'engagent volontairement à ne pas créer et accumuler de capacités militaires nucléaires. Par ailleurs, le traité confirme sans ambiguïté le droit inaliénable de ces États à développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. On ne saurait surestimer l'importance du rôle de l'Agence dans le maintien de cet équilibre.

66. Pour ce qui est de la question iranienne, la position objective et le travail hautement professionnel de l'Agence ont permis de résoudre un certain nombre de problèmes techniques litigieux. L'Iran s'est efforcé d'apporter des éclaircissements. Il devrait à l'avenir coopérer avec l'Agence dans un esprit de totale transparence. La question devrait être résolue dans le cadre juridique international existant et non sur la base d'évaluations politiquement motivées.

67. Le Biélorus se félicite de l'annonce du gouvernement de la RPDC concernant sa volonté de revenir au TNP et espère que la coopération constructive entre toutes les parties aux pourparlers à six accélérera la recherche de décisions mutuellement acceptables et contribuera à renforcer la sécurité et la stabilité dans la région Asie et Pacifique.

68. Le Biélorus a toujours été partisan du renforcement du régime des garanties et s'est toujours scrupuleusement acquitté de ses obligations internationales en vertu du TNP et de son accord de garanties. Il a informé le Secrétariat de sa décision de signer un protocole additionnel à son accord de garanties TNP et compte que le texte de ce protocole sera approuvé par le Conseil à sa réunion suivante.

69. En tant qu'État partie à la CPPMN depuis 1993, le Bélarus a pris part au processus d'amendement. Il est satisfaisant que la conférence diplomatique tenue en juillet 2005 ait été couronnée de succès. L'entrée en vigueur de l'amendement approuvé apportera une contribution importante au renforcement du régime de protection physique des matières et installations nucléaires. Le Bélarus a engagé les procédures internes requises pour que l'amendement entre en vigueur.

70. La Conférence internationale sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives, tenue à Bordeaux en juin 2005, a constitué une étape importante dans ce domaine fondamental des travaux de l'Agence. La conférence a souligné qu'il importait de développer la coopération internationale pour empêcher le trafic illicite des sources et d'appliquer les dispositions du Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives. Le Bélarus coopère avec l'Agence en ce qui concerne le trafic illicite et la contrebande de matières nucléaires et radioactives. En 2004, la frontière internationale du Bélarus est devenue une frontière de l'UE. Assurer la sûreté radiologique sur cette frontière contribue donc à assurer la sûreté des États membres de l'UE. Le Bélarus propose de tenir en 2006, sous les auspices de l'Agence, une conférence scientifique et pratique régionale sur la prévention du trafic illicite et de la contrebande de matières nucléaires et radioactives à la frontière entre le Bélarus et l'UE, et il espère que cette initiative sera appuyée.

71. Le Bélarus remercie l'Agence de l'assistance qu'elle a fournie au titre de l'Initiative trilatérale pour le démantèlement et la mise en entreposage d'une installation gamma de haute puissance. Il espère que cette coopération se poursuivra en ce qui concerne d'autres installations et des irradiateurs obsolètes dans des centres de recherche scientifique et de formation sur son territoire.

72. Le Bélarus s'inquiète du projet d'aménagement en Lituanie, près de la frontière commune, d'un site d'entreposage de combustible nucléaire usé et de déchets radioactifs résultant de la fermeture de la centrale d'Ignalina. Il espère que la Lituanie adoptera une approche constructive pour le choix du site et la sûreté de cette installation. Compte tenu de l'autorité reconnue de l'Agence et du rôle qu'elle joue dans l'élaboration de normes internationales de sûreté radiologique, le Bélarus suppose qu'elle participera à ce processus.

73. Faire face aux conséquences de l'accident de Tchernobyl est un domaine prioritaire de coopération entre l'Agence et le Bélarus. Celui-ci accorde beaucoup de valeur aux projets de coopération technique de l'Agence sur Tchernobyl qui portent, notamment, sur la réhabilitation socio-économique des régions touchées. Il espère que des projets similaires seront retenus dans les futurs cycles.

74. L'Agence apporte une contribution de valeur aux travaux du Forum Tchernobyl des Nations Unies, dont la mise en place avait été proposée par le Directeur général lors de sa visite au Bélarus en 2001. Lors de la conférence de conclusion du Forum, tenue en septembre 2005 à Vienne, la communauté internationale a examiné des approches pour l'évaluation des conséquences de l'accident de Tchernobyl et des recommandations pour la remise en état des régions touchées. Les travaux du Forum sont d'une grande importance pratique pour l'optimisation de la politique visant à faire face aux conséquences de la catastrophe et le développement d'une coopération internationale sur Tchernobyl. Le Forum a aussi marqué une étape vers la compréhension des conséquences à long terme de l'accident. Il a montré que plusieurs questions, dont certaines relatives aux conséquences médicales de Tchernobyl, restaient sans réponse et nécessitaient d'autres études. L'efficacité du Forum dépendra non seulement des recommandations faites aux gouvernements des États affectés, mais aussi de la poursuite de la collaboration pour l'application de ces recommandations. Un certain nombre de changements doivent être apportés au projet de document final du Forum présenté à la conférence, en particulier en ce qui concerne les recommandations à l'intention des gouvernements des États affectés. Le Bélarus a remis les propositions correspondantes au Secrétariat et espère qu'il en sera tenu compte pour la finalisation du document. D'autres activités d'information du public sont aussi nécessaires

pour faire en sorte que les conclusions du Forum soient reçues comme il convient par la communauté internationale et les populations touchées. Une conférence internationale sur les stratégies de remise en état et le développement durable des régions affectées est prévue à Minsk en avril 2006.

75. M. OTHMAN (République arabe syrienne) félicite le Directeur général de sa réélection.

76. L'incapacité de la conférence d'examen du TNP de 2005 d'adopter un document final montre que le régime de non-prolifération doit devenir universel. La conférence a aussi échoué à convaincre la communauté internationale que l'objectif du TNP est de promouvoir la paix dans le monde en progressant vers le désarmement et la non-prolifération nucléaires. Bien que le Traité prévoit des obligations et des droits clairs pour les États dotés d'armes nucléaires comme pour ceux qui n'en ont pas, l'évolution de l'environnement politique international a conduit à imposer de sévères restrictions aux États non dotés d'armes nucléaires qui cherchent à exercer leur droit inaliénable, en vertu du TNP, d'acquiescer de la technologie nucléaire à des fins pacifiques.

77. La République arabe syrienne a été l'un des premiers États du Moyen-Orient à signer le TNP, car elle est convaincue que la possession d'armes nucléaires par un État quelconque de la région constituerait une menace pour les autres pays du Moyen-Orient et pour le monde dans son ensemble. Dans le même temps, elle est très désireuse d'utiliser la technologie nucléaire aux fins du développement durable et dans les secteurs des soins de santé et de la protection de l'environnement, mais ses plans sont contrecarrés par les restrictions à l'accès imposées par certains États en violation du TNP.

78. La République arabe syrienne s'est toujours fermement opposée au terrorisme et elle travaille à un accord international sur une définition qui ferait la distinction entre le terrorisme et la lutte légitime des peuples contre une occupation étrangère. Toutefois, ses efforts ont échoué pour des raisons politiques et à cause de la prévalence de la sélectivité et de l'inégalité de traitement. La République arabe syrienne a signé la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme en avril 2005 et la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire en septembre 2005. En outre, elle s'apprête à signer la Convention sur la protection physique des matières nucléaires. En août 2005, le président syrien a promulgué le décret n° 64 sur la radioprotection et la sûreté et la sécurité des sources radioactives qui pénalise le trafic de matières nucléaires et confère de vastes pouvoirs réglementaires à la Commission syrienne de l'énergie atomique.

79. Un point sur l'application des garanties de l'AIEA au Moyen-Orient figure à l'ordre du jour de la Conférence générale depuis plus d'une décennie afin de persuader Israël, seul État de la région à posséder des armes nucléaires, d'adhérer au TNP et de soumettre ses installations nucléaires aux garanties de l'Agence de façon qu'une zone exempte d'armes nucléaires puisse être établie au Moyen-Orient. Cependant, le Directeur général n'a à nouveau pas pu s'acquiescer du mandat qui lui a été donné à cet égard dans les résolutions successives de la Conférence générale. La possession d'armes nucléaires par Israël crée un déséquilibre de sécurité au Moyen-Orient, mais les grandes puissances ferment les yeux sur la violation par Israël des résolutions internationales pertinentes, en particulier de la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité. M. Othman demande instamment à la Conférence générale d'adopter à la session en cours une approche objective et transparente s'agissant du projet de résolution sur les garanties de l'AIEA au Moyen-Orient et de désigner nommément le seul État de la région qui n'est pas soumis aux garanties et reste en dehors du régime de non-prolifération. Israël, qui applique une politique terroriste contre le peuple de Palestine et des hauteurs du Golan syrien en violation de tous les traités internationaux, ne se préoccupe que d'assurer sa propre sécurité par une stratégie de dissuasion nucléaire.



80. M. Othman attire l'attention sur le fait que la liste des États appartenant à la région du Moyen-Orient qui figure dans la note 1 du rapport du Directeur général sur l'application des garanties de l'AIEA au Moyen-Orient (GC(49)/18) ne reflète pas les vues des États de la région.

81. La République arabe syrienne s'est associée chaque année au consensus sur le projet de résolution relatif à cette question de façon à ne pas perturber le déroulement de la Conférence générale. Toutefois, les États Membres doivent savoir combien la situation est devenue explosive et M. Othman demande à l'Agence de jouer un rôle efficace à l'appui du régime de non-prolifération nucléaire.

82. La République arabe syrienne a accepté le principe de l'organisation d'un forum sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient et y participera à condition qu'Israël adhère au TNP et soumette ses installations nucléaires aux garanties de l'Agence. Au nom du Groupe arabe, elle avait présenté au Conseil de sécurité, en avril 2003, un projet de résolution visant à débarrasser le Moyen-Orient de toutes les armes de destruction massive, en particulier des armes nucléaires, mais la situation internationale à l'époque était défavorable au succès de cette initiative. La Syrie a présenté à nouveau le projet de solution en décembre 2003, et le Conseil de sécurité en restera saisi jusqu'à ce que les circonstances soient plus favorables à son adoption.

83. Un certain nombre de rapports ont attiré l'attention sur le danger de fuite radioactive à partir des réacteurs vieillissants de Dimona, que le gouvernement israélien refuse de déclasser. M. Othman demande instamment à la communauté internationale de prendre rapidement des mesures pour éviter le risque environnemental que cela représente pour le territoire palestinien et les États voisins. À cet égard, il espère que la question de la capacité et de la menace nucléaires israéliennes, qui figure chaque année à l'ordre du jour de la session de la Conférence générale, recevra l'attention qu'elle mérite. La communauté internationale doit appuyer les tentatives du Groupe arabe de faire adopter une résolution à cet égard afin d'exercer des pressions sur Israël pour qu'il adhère au TNP et qu'il soumette ses installations nucléaires aux garanties de l'Agence. Le devoir de la Conférence générale est de prendre des mesures contre la menace nucléaire israélienne, comme elle l'a fait dans le cas de l'Afrique du Sud.

84. M. Othman remercie le Département de la coopération technique de son travail aux niveaux national et régional pour le compte des pays en développement, en particulier de son initiative visant à rationaliser la soumission des propositions de projets. En 2004, la Commission syrienne de l'énergie atomique a reçu 20 stagiaires venant de pays arabes et a mis à la disposition de l'Agence les services de six experts à titre gracieux. La Commission continuera d'appuyer le programme de coopération technique par l'intermédiaire des centres régionaux d'excellence.

85. Avec l'appui de l'Agence et de l'Université de Damas, la Commission a continué d'organiser un cours de neuf mois sur la radioprotection et la sûreté des sources de rayonnements. À ce jour, plus d'une centaine de spécialistes de la radioprotection, venant pour la plupart de pays arabes, ont suivi le cours et ont reçu un diplôme. La délégation syrienne encourage les États arabes à continuer de profiter de l'occasion ainsi offerte de bénéficier d'une formation avancée basée sur un programme internationalement reconnu.

86. Avec l'adhésion récente de l'Iraq et du Qatar, l'ARASIA compte désormais huit États parties. Trois projets régionaux sont en cours dans le cadre de l'accord : évaluation comparative des options de production d'électricité ; renforcement de la capacité régionale de formation et de certification en essais non destructifs ; utilisation des techniques isotopiques et géochimiques pour l'étude des eaux souterraines. M. Othman est persuadé que l'Agence continuera de soutenir l'ARASIA pour les projets futurs.

87. Faire dépendre l'exécution des projets du versement des CPN pourrait entraîner des retards dans le lancement des projets nationaux. La Syrie a toujours cherché à verser ses contributions à l'Agence rapidement, mais elle demande instamment au Secrétariat de reconsidérer cette décision car les délais des virements bancaires et les calculs de taux de change dans certains pays peuvent gaspiller un temps qu'il vaudrait mieux consacrer à l'exécution des projets. Le Secrétariat devrait aussi soumettre un rapport sur les avantages et les inconvénients d'amalgamer en une seule région l'Asie de l'Ouest, l'Asie de l'Est et le Pacifique.

88. Le Thésaurus multilingue d'INIS a été traduit en arabe par la Commission syrienne de l'énergie atomique, projet majeur qui a été mené à bien en neuf mois seulement par une équipe de traducteurs hautement compétents. De plus, la Syrie a versé une contribution extrabudgétaire volontaire de plus de 10 000 \$ pour la traduction en arabe de documents de formation sur l'enregistrement et la vérification des sources de rayonnements. La Commission a aussi continué, pour la troisième année, de traduire le Bulletin de l'AIEA en arabe.

89. M. POPOVIĆ (Serbie et Monténégro) dit que la lutte contre le terrorisme mondial est une question de la plus haute importance et une préoccupation commune de tous les pays. Reconnaisant une menace potentielle, en 2002 la Serbie et Monténégro a achevé l'enlèvement du combustible nucléaire neuf du site de l'Institut des sciences nucléaires de Vinča pour le renvoyer dans son pays d'origine, la Fédération de Russie, afin de que son enrichissement soit réduit, dans le cadre de l'Initiative trilatérale de l'Agence, de la Fédération de Russie et des États-Unis. L'assistance de ces pays et d'autres acteurs de la communauté internationale sera aussi nécessaire pour l'enlèvement du combustible nucléaire usé du réacteur de recherche RA et pour d'autres activités de déclasserment à l'Institut. Les activités de la Commission de réglementation de la sûreté nucléaire, autorité de réglementation temporaire établie dans le cadre du programme de déclasserment de Vinča, ne pourront pas être complètement et correctement achevés sans l'assistance de l'Agence.

90. La Serbie et Monténégro soutient fermement le renforcement du système des garanties généralisées et le rôle de vérification de l'Agence, qui est essentiel pour empêcher la prolifération des armes nucléaires. Elle a déjà informé le Secrétariat qu'elle avait décidé de signer un protocole additionnel à son accord de garanties. Là encore, l'assistance de l'Agence est indispensable.

91. M. Popović se déclare satisfait des résultats obtenus en ce qui concerne la coopération technique pendant la brève période écoulée depuis que la Serbie et Monténégro a confirmé son appartenance à l'Agence, dont le soutien accru est indispensable pour contribuer à établir ou améliorer les infrastructures nationales. Il salue les efforts dévoués du Département de la coopération technique, en particulier de la Section de l'Europe. La Serbie et Monténégro dépend de l'assistance de l'Agence pour atteindre ses objectifs nationaux et internationaux dans des domaines comme les activités de déclasserment, le renforcement de l'infrastructure nationale de réglementation de la sûreté et de la sécurité nucléaires et l'amélioration des soins de santé et de la protection de l'environnement.

92. La Serbie et Monténégro a reçu la visite d'experts de divers domaines, dont la sécurité nucléaire, la santé, l'infrastructure réglementaire et la sûreté nucléaire, et leurs constatations et rapports sont un outil important pour évaluer les objectifs nationaux et élaborer des plans pour les atteindre. L'amélioration des connaissances et compétences professionnelles est tout aussi importante. Pendant l'année écoulée, plusieurs experts et spécialistes ont reçu une formation ou ont pris part à des conférences, réunions et ateliers au cours desquels ils ont pu comparer leurs expériences et échanger des informations.

93. L'assistance de l'Agence pour l'application du Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives, ainsi que d'autres instruments internationaux, est indispensable. Le gouvernement de la Serbie et Monténégro appuie pleinement le renforcement des régimes de sûreté et

de sécurité et souligne le rôle important que les garanties intégrées et universelles et la vérification jouent dans toutes les activités relatives aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

94. M. AL-JASEM (Koweït) félicite le Directeur général de sa réélection.

95. Comme le Koweït attache une grande importance à la sûreté et à la sécurité des sources radioactives, il souligne la nécessité d'établir des mécanismes et d'appliquer des directives visant à contrôler les mouvements de matières radioactives. La coopération et la coordination internationales devraient être promues par des projets nationaux et régionaux avec l'Agence et d'autres organisations pertinentes.

96. Pour éviter la menace de terrorisme nucléaire, les actions visant à soumettre toutes les matières et installations nucléaires dans chaque pays sans exception aux garanties de l'Agence sont de la plus grande urgence. Le Koweït s'inquiète des cas de contrebande et de trafic illicite de matières nucléaires, et de ce que les opérateurs du marché noir mettent à profit les failles du TNP et des autres traités internationaux pertinents. Un système sécurisé est nécessaire pour se prémunir contre ces menaces. Le Koweït a signé la CPPMN amendée et la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire adoptée récemment car il estime qu'une action internationale concertée est nécessaire. Il approuve les mesures prises par certains pays pour assurer une protection contre le terrorisme nucléaire, à condition que ces mesures viennent étayer le régime de non-prolifération et le mandat de l'Agence.

97. Louant les réussites du programme de coopération technique pour ce qui est de promouvoir le développement de différents secteurs de la société, M. Al-Jasem réaffirme la nécessité de sources assurées et prévisibles de financement du FCT afin de garantir la réussite des projets actuels et futurs et d'éviter des trous budgétaires dus au fait que certains pays ne versent pas leurs contributions volontaires. Bien que ces contributions soient théoriquement volontaires, les États Membres ont l'obligation politique de les verser en totalité et dans les délais voulus. À cet égard, M. Al-Jasem note que le Koweït a toujours payé promptement sa contribution au FCT.

98. Outre les projets liés au développement, le programme de coopération technique devrait viser à améliorer l'infrastructure de radioprotection. Il est important aussi de continuer à organiser des cours, en particulier au niveau régional, pour renforcer les compétences nationales dans ce domaine.

99. Le Koweït souhaite vivement accroître sa coopération avec l'Agence pour la promotion des applications pacifiques de la science et de la technologie nucléaires en vue d'un développement plus équitable et durable de tous les pays et de tous les peuples.

100. Le système des garanties est un pilier des activités de l'Agence et la pierre angulaire du régime de non-prolifération. Le Koweït apprécie donc les efforts que fait l'Agence pour renforcer l'application du TNP, des garanties et des protocoles additionnels. Pour accroître l'efficacité des activités de vérification, les États qui ne l'ont pas encore fait devraient signer un accord de garanties généralisées avec l'Agence et les États qui ont déjà signé un accord devraient envisager de signer un protocole additionnel. En outre, les parties au TNP devraient s'acquitter de leurs obligations dans le cadre du traité et de leur accord de garanties et travailler de façon constructive avec l'Agence pour répondre aux demandes de renseignements ou aux plaintes.

101. Le Koweït est déçu de ce que le document adopté au Sommet du millénaire des Nations Unies ne mentionne pas le désarmement ou la non-prolifération. Il continue d'espérer, cependant, que la communauté internationale parviendra à un consensus sur la nécessité d'une application totale et non sélective des traités de désarmement, en particulier du TNP, et de l'élimination de toutes les armes de destruction massive.

102. Les garanties devraient être appliquées à toutes les activités nucléaires au Moyen-Orient, car l'Agence a l'autorité et l'expertise nécessaires pour donner des assurances concernant le respect des accords de garanties. Le Koweït note avec préoccupation, toutefois, que les demandes adressées par l'Agence à certains pays ayant des programmes nucléaires avancés d'adhérer au TNP et d'accepter les garanties de l'Agence restent sans réponse, ce qui ne peut avoir qu'une incidence négative sur la paix et la stabilité internationales du fait de l'importance stratégique du Moyen-Orient. M. Al-Jasem demande instamment à l'Agence de redoubler d'efforts pour parvenir à une application universelle du régime des garanties à toutes les installations et activités nucléaires de la région en tant que première étape vers la création d'une zone exempte d'armes nucléaires.

103. Le Koweït regrette qu'il n'ait pas été possible d'organiser un forum pour discuter de l'expérience d'autres régions en matière de zones exemptes d'armes nucléaires. Dans ce contexte, il salue les résultats de la récente Conférence des États parties et des signataires des traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires tenue à Mexico, qui a souligné le rôle important de telles zones dans la promotion de la paix et de la sécurité régionales et internationales.

104. Il n'y aura pas de sécurité et de stabilité au Moyen-Orient tant qu'Israël restera le seul pays de la région à refuser de soumettre ses installations aux garanties de l'Agence, empêchant ainsi l'universalisation du TNP. La persistance de cette situation anormale, dans laquelle le comportement récalcitrant d'un pays est ignoré, encouragera d'autres États à essayer d'obtenir ou de fabriquer des armes nucléaires.

105. Il faut espérer que les pays du monde sont sur le seuil d'une ère nouvelle dans laquelle ils surmonteront leurs différences et collaboreront pour débarrasser le monde des armes de destruction massive.

106. M. PANUPONG (Thaïlande) dit que les développements internationaux des dernières années, qu'ils concernent la prolifération des armes nucléaires ou le terrorisme, ont transformé la situation mondiale en matière de sécurité. Beaucoup avaient espéré que 2005 marquerait un renouvellement de la coopération face aux nouvelles menaces contre la sécurité, mais les échecs cuisants de la conférence d'examen du TNP de 2005 et du sommet mondial de 2005, qui n'ont pas réussi à renforcer le désarmement et la non-prolifération nucléaires, ont malheureusement remis la communauté internationale à la croisée des chemins et ont rendu le monde plus vulnérable que jamais au risque sans précédent de prolifération nucléaire.

107. La Thaïlande accorde une grande importance au TNP en tant que pierre angulaire du régime mondial de désarmement et de non-prolifération nucléaires et elle reconnaît son utilité essentielle dans la promotion des trois piliers que sont le désarmement, la non-prolifération et les utilisations pacifiques. En tant qu'État non doté d'armes nucléaires, la Thaïlande est résolue à appliquer une politique consistant à ne pas mettre au point, posséder, acquérir, utiliser ou transférer d'armes nucléaires et de matières connexes. Au niveau régional, la création de la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est en décembre 1995, à laquelle la Thaïlande et d'autres pays membres de l'ANASE participent, est une preuve de l'engagement de la Thaïlande en faveur du régime de non-prolifération. Le Traité de Bangkok portant création de la zone est entré en vigueur dès 1997 et, avec les autres traités ayant créé des zones exemptes d'armes nucléaires dans d'autres régions du monde, il contribuera de manière significative à instaurer un climat de confiance favorable à la réduction des risques de prolifération.

108. Pour ce qui est des menaces nouvelles, la Thaïlande est gravement préoccupée par les révélations sur l'existence d'un vaste réseau de trafiquants nucléaires et d'activités clandestines de prolifération. Elle encourage vivement la communauté internationale, l'ONU et les organismes des Nations Unies compétents à redoubler d'efforts pour empêcher que des armes de destruction massive,

y compris des matières nucléaires et radioactives, ne tombent entre les mains de terroristes. La Thaïlande s'est pleinement conformée à la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU sur la non-prolifération des armes de destruction massive et elle est en train de revoir sa législation interne pour faciliter un contrôle plus efficace des équipements à double usage. En outre, elle est en train de renforcer sa législation pénale et ses procédures antiterroristes. Dans ce contexte, M. Panupong a le plaisir de signaler que, le 14 septembre 2005, pendant la 60<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies, à New York, le premier ministre thaïlandais a signé la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire.

109. Face aux défis toujours plus graves auquel est confronté le régime de non-prolifération nucléaire, l'Agence et son Directeur général ont joué un rôle remarquable pour ce qui est de vérifier le respect des obligations au titre du TNP et des accords de garanties afin de maintenir la stabilité et la sécurité internationales. L'Agence a mené ses travaux de façon professionnelle et impartiale, s'acquittant de son mandat d'une manière qui accroît la transparence et la confiance parmi ses États Membres.

110. La Thaïlande réaffirme son plein appui au système des garanties de l'Agence et son engagement à collaborer avec l'Agence et d'autres pays pour encourager une adhésion universelle aux accords de garanties et aux protocoles additionnels. Elle a conclu et signé un protocole additionnel avec l'Agence le 22 septembre 2005, et l'appliquera pleinement une fois que les exigences constitutionnelles pour son entrée en vigueur seront remplies. M. Panupong félicite les deux autres pays de l'ANASE, Singapour et la Malaisie, qui ont choisi de faire de même à la dernière réunion du Conseil, ce que la Thaïlande considère comme une contribution positive de l'ANASE au système des garanties de l'Agence.

111. Un autre domaine qui préoccupe beaucoup la Thaïlande est la sécurité nucléaire. La Thaïlande a renforcé sa législation interne et les mesures de sécurisation et de protection physique des matières nucléaires contre le vol, le sabotage ou l'accès par des personnes non autorisées. Elle félicite l'Agence de ses efforts pour accroître la sécurité des sources nucléaires et radioactives et se réjouit des résultats de la conférence diplomatique tenue à Vienne en juillet 2005 pour examiner et adopter les projets d'amendements de la CPPMN. Le gouvernement thaïlandais est en train d'examiner ces amendements afin de les approuver le plus rapidement possible.

112. La Thaïlande accorde une importance particulière aux mesures de coopération en vue de la sûreté du transport et de l'utilisation des sources radioactives. Elle apprécie au plus haut point l'aide importante que lui a apportée l'Agence pour l'amélioration de ses normes de sûreté. Elle est en train d'accélérer le processus d'acceptation du Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives et des Orientations pour l'importation et l'exportation de sources radioactives, en vue de l'achever à la fin de 2006.

113. La Thaïlande suit de près la situation sur la péninsule coréenne car elle a des incidences pour la stabilité de l'ensemble de la région asiatique. Elle salue la déclaration commune publiée à l'issue de la quatrième série de pourparlers à six et se réjouit de noter que la question est en train d'être réglée pacifiquement par des moyens diplomatiques. Elle félicite toutes les parties concernées de leurs efforts louables et espère qu'elles appliqueront pleinement les engagements contenus dans la déclaration commune, de façon à jeter des bases solides pour la dénucléarisation pacifique de la péninsule coréenne.

114. Pour ce qui est de l'application des garanties TNP en République islamique d'Iran, la Thaïlande croit dans l'importance du droit inaliénable des États d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et dans les obligations que les États acceptent au titre du TNP. À la lumière de l'adoption par le Conseil, le 24 septembre 2005, de la résolution GOV/2005/77, la Thaïlande espère que toutes les

parties concernées feront preuve de la plus grande retenue et chercheront à résoudre la question pacifiquement par le dialogue et la diplomatie. Une approche basée sur la confrontation ne permettrait pas de préserver la stabilité régionale et doit donc être évitée autant que possible.

115. La Thaïlande appuie pleinement les travaux de l'Agence, en particulier dans les domaines des utilisations pacifiques et des applications nucléaires civiles. Tandis que le monde tente de renforcer le régime de non-prolifération nucléaire, il est raisonnable de demander à tous les États dotés d'armes nucléaires de continuer à travailler ensemble à l'élimination complète des armes nucléaires. C'est là une mesure essentielle pour la création d'un climat favorable au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

116. M. CHIKANDA (Zimbabwe) dit qu'il faut renforcer le rôle important de l'Agence dans les domaines de la non-prolifération nucléaire internationale, du désarmement et du développement. Il faut que l'Agence puisse s'acquitter de son mandat conformément à son Statut et au TNP, sans obstacles, préjugés ou limitations politiques injustifiées. Elle doit aussi promouvoir le développement et le droit inaliénable des États Membres de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques sans discrimination, et elle devrait faciliter l'échange le plus complet possible d'équipements, de matières et d'informations scientifiques et technologiques entre les États.

117. Les activités de coopération technique de l'Agence jouent un rôle efficace dans la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement et apportent une contribution importante à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le Zimbabwe est satisfait que l'Agence continue de mettre l'accent sur la fiabilité des approvisionnements alimentaires, la sûreté et l'adéquation des ressources en eau et l'assainissement, l'amélioration des remèdes aux problèmes de santé humaine et animale et la bonne gestion de l'environnement. La science et la technologie devraient servir à éliminer les obstacles que connaissent les pauvres et à résoudre les problèmes résultant des injustices du passé.

118. Le Zimbabwe apprécie sa coopération utile avec l'Agence, qui devrait se développer dans les secteurs de la santé, de l'eau, des essais non destructifs et de l'agriculture. Le PCN pour 2005-2009, qui vient d'être finalisé, devrait renforcer encore l'application des programmes de coopération technique au Zimbabwe. Le gouvernement zimbabwéen apprécie l'assistance et les orientations reçues de l'Agence lors de la réunion de consultants nationaux tenue à Vienne du 27 juin au 1<sup>er</sup> juillet, qui a permis de finaliser le PCN.

119. La coopération du Zimbabwe avec l'Agence dans le domaine des applications nucléaires à l'alimentation et l'agriculture est axée sur les maladies animales et les problèmes de désertification et de sécheresse. L'assistance de l'Agence en matière de protection de l'environnement et de durabilité des productions agricoles est essentielle pour la sécurité alimentaire au Zimbabwe et en Afrique australe en général. Elle est cruciale aussi pour renforcer la capacité du Zimbabwe de diagnostiquer les maladies animales et de mettre en place des programmes d'assurance de la qualité afin d'aider les laboratoires vétérinaires à respecter les normes reconnues au plan international et à rétablir le marché national du bétail.

120. L'Agence est en train d'aider le Zimbabwe à utiliser les isotopes stables pour évaluer l'efficacité des programmes de nutrition destinés aux patients atteints du SIDA, aux femmes enceintes et aux enfants. Le Zimbabwe cherche à obtenir une assistance complémentaire de l'Agence pour l'amélioration de la gestion et le développement des ressources en eau par l'application de l'hydrologie isotopique pour évaluer les aquifères du Matabeleland, ce qui devrait permettre d'assurer l'approvisionnement en eau de la région. La poursuite de l'assistance est nécessaire aussi pour la mise

en place d'un centre de formation et de certification pour les END afin d'améliorer la qualité des services et des produits.

121. L'Agence aide le Zimbabwe à accélérer le processus de renforcement de l'infrastructure nationale de radioprotection de façon qu'elle soit conforme aux Normes fondamentales internationales, en mettant plus particulièrement l'accent sur le contrôle de l'exposition professionnelle (étape 2) et le contrôle des expositions médicales (étape 3).

122. Elle fournit aussi une assistance dans le cadre d'un projet régional sur la maîtrise et l'éradication des principales maladies du bétail dans la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDA).

123. Le Zimbabwe se félicite de la proposition de l'Agence pour une stratégie de lutte intégrée contre les ravageurs à l'échelle d'une zone, dont la TIS est un composant, afin d'éradiquer la mouche tsé-tsé dans la région du Kwando/Zambezi. Son application rapide serait appréciée.

124. Avec l'aide de l'OMS, de l'Agence et d'autres partenaires pour le développement, le gouvernement zimbabwéen a pris des mesures pour atténuer l'impact de la pandémie de SIDA. Le recours durable aux applications nucléaires pourrait avoir un effet positif tant sur les soins médicaux que sur la performance industrielle.

125. L'agriculture est le principal secteur de l'économie nationale et le Zimbabwe salue les efforts de l'Agence pour améliorer les variétés culturales, promouvoir les techniques nucléaires de lutte contre les insectes et améliorer la nutrition des sols dans le pays.

126. Le Zimbabwe s'est engagé à introduire un cadre juridique pour les applications pacifiques de l'énergie nucléaire. Le Conseil de radioprotection sera en place d'ici au 30 octobre. Un règlement de radioprotection conforme aux exigences des Normes fondamentales internationales est en cours d'approbation par le Conseil de radioprotection.

127. Le Zimbabwe remercie l'Agence de ses cours, ateliers et séminaires de formation de spécialistes. Nombre de ses experts nationaux ont bénéficié d'une formation de l'Agence. Il cherche à obtenir l'appui de l'Agence pour remédier à la pénurie de personnel spécialisé en médecine nucléaire et en radiothérapie.

128. Le Zimbabwe apprécie au plus haut point les initiatives de l'Agence en médecine nucléaire. La mission d'expert confiée au professeur Ajit Kumar Padhy a permis de mettre en place un groupe consultatif national sur la médecine nucléaire.

129. Le Zimbabwe remercie l'Agence des divers projets AFRA dont il bénéficie, dont des projets sur la maintenance des instruments médicaux et scientifiques, le renforcement de l'infrastructure de gestion des déchets, la mise au point de variétés améliorées de cultures, l'amélioration de la radiothérapie, les marqueurs de tumeurs et les essais non destructifs. Il demande instamment à l'Agence de faire en sorte que le financement de ces projets soit suffisant, prévisible et assuré.

130. La production d'électricité est devenue un facteur déterminant du développement de l'Afrique. Le gouvernement zimbabwéen demande à l'Agence de continuer à fournir des conseils techniques aux États Membres de façon qu'ils puissent explorer d'autres sources d'énergie, y compris le nucléaire.

131. Malgré les problèmes économiques auxquels il est confronté, le Zimbabwe est déterminé à s'acquitter de ses obligations envers l'Agence.

**La séance est levée à 13 h 10.**